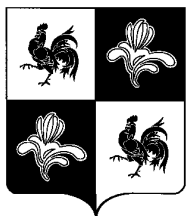


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



6 novembre 2007

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

1^{er} AJUSTEMENT 2007

**de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2007**

PROGRAMME JUSTIFICATIF

DIVISION 01 –

PROGRAMME 0 –

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Traitement et indemnités du personnel de cabinet	1	0	0	11.02	cnd caa	263	263 6
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	cnd	43	43
Dépenses patrimoniales du cabinet	1	0	0	74.01	cnd	7	7

Commentaires par allocation de base

A.B. 10.00.11.02 – traitements et indemnités du personnel du cabinet

Crédit proposé : Cnd : 263.000
Caa : 6.000

Mise partielle en « crédit pour année antérieure » afin de couvrir des arriérés de pécules de vacances.

DIVISION 10 – ADMINISTRATION

PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Rémunération du personnel statutaire	10	0	0	11.03	cnd	1915	1815
Rémunération du personnel contract.	10	0	0	11.04	cnd	573	503
Frais liés au personnel	10	0	0	11.05	cnd	104	104
Provision de pension	10	0	0	11.06	cnd	571	571
Pensions pour cause d'incapacité	10	0	0	11.30	cnd	85	70
Dépenses liées aux frais de parcours	10	0	0	12.01	cnd	6	6
Frais de gestion du personnel	10	0	0	12.02	cnd	58	58
Frais de formation et d'information du personnel	10	0	0	12.03	cnd	16	20
Frais liés à l'informatisation de l'Adm.	10	0	0	12.04	cnd	12	12
Frais de fonctionnement	10	0	0	12.11	cnd	344	344
Frais de location (loyers)	10	0	0	12.12	cnd	160	160
Frais de location simple (photocopieurs)	10	0	0	12.13	cnd	24	24
Subvention au service social	10	0	0	33.01	cnd	70	70
Dépenses patrimoniales	10	0	0	74.01	cnd	10	10
Achat de matériel informatique et bureautique	10	0	0	74.02	cnd	5	5

Objectif du programme

Ce programme couvre les frais relatifs à la rémunération du personnel, aux charges de pension ainsi qu'au fonctionnement de l'administration.

L'ajustement n'apporte que de légères modifications entraînées par l'adaptation aux besoins réels de l'administration (essentiellement des diminutions dans les crédits pour rémunération du personnel, certains recrutements ayant pris cours ou devant prendre effet après la date initialement prévue).

DIVISION 11 – CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, EDUCATION PERMANENTE, AUDIOVISUEL ET ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 1 – CULTURE

Activité 1 – Politique culturelle en général

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 in	2007 aj
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'Adm.	11	1	1	12.01	cnd	0	0
Dépenses de prom., diff., publication	11	1	1	12.02	cnd	38	38
Subv. aux associations (secteur privé)	11	1	1	33.01	cnd	300	300
Subv. en faveur des arts du cirque	11	1	1	33.03	cnd	82	97
Subvention à l'asbl CFC Editions	11	1	1	33.04		254	254
Infrastructures culturelles : subv. pour intérêts	11	1	1	33.21	cnd	25	46
Subv. aux associations (sect. public)	11	1	1	43.01	cnd	64	64
Soutien aux maisons locales des cultures	11	1	1	43.20	cnd	200	200
Infrastructures culturelles : subv. pour amortissements	11	1	1	53.21	cnd	27	54
Dotations au SGS Bâtiments	11	1	1	61.35	cnd	671	342

Commentaires par allocation de base

AB 33.03 – Subventions en faveur des arts du cirque

Crédit proposé : 97.000 €

Ce crédit est destiné à couvrir les subventions aux organismes et aux associations de la Région bruxelloise actives en matière d'art du cirque.

L'a.s.b.l. « Banquine » a été subventionnée les années précédentes à la fois via cette AB pour un montant de 29.800 € et via l'AB 11.61.33.01 pour un montant de 15.000 €. Pour plus de transparence, il a été décidé en 2007 de regrouper ces deux subventions sur cette seule AB.

A.B.33.21 – Infrastructures culturelles : subventions pour intérêts

Crédit proposé : 46.000 €

Ce crédit est adapté pour permettre la couverture des charges d'intérêts 2006 liés à l'emprunt contracté par l'A.B.C.D. dans le cadre de travaux de rénovation des bâtiments sis rue du Viaduc à Ixelles, pour un montant de 21.000 €. Ce montant prévu au budget des dépenses 2006 n'a pas été engagé avant la fin de l'année 2006 ni ordonnancé.

Ce remboursement 2006 a toutefois été honoré par la Commission communautaire française le 12 mars dernier sur le crédit 2007. La Commission communautaire française est caution dans le contrat passé par ABCD avec Dexia (anciennement BA-COB) pour la réalisation de certains travaux d'aménagement.

AB 53.21 – Infrastructures culturelles – subventions pour amortissements

Crédit proposé : 54.000 €

Ce crédit est adapté pour permettre la couverture des frais d'amortissement 2006 liés à l'emprunt contracté par l'A.B.C.D. dans le cadre de travaux de rénovation des bâtiments sis rue du Viaduc à Ixelles, pour un montant de 27.000 €. Ce montant déjà prévu au budget des dépenses 2006 n'a pas été engagé avant la fin de l'année 2006, ni ordonnancé.

Ce remboursement 2006 a toutefois été honoré par la Commission communautaire française le 12 mars dernier sur le crédit 2007. La Commission communautaire française est caution dans le contrat passé par ABCD avec Dexia (anciennement Bacob) pour la réalisation de certains travaux d'aménagement.

AB 61.35 – Dotations au SGS Bâtiments

Crédit proposé : 342.000 €

Les crédits d'engagement disponibles au SGS Bâtiments seront engagés. En revanche, en termes de moyens de paiement, les moyens peuvent être réduits du fait de procédures d'adjudication plus longues que prévues. C'est ce qui justifie cette diminution de crédits.

Activité 2 – Sports

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	transfert	2007 ajusté
Dépenses de promotion, publication	11	2	2	12.02	cnd	65	65	– 19	65
Subventions aux associations	11	2	2	33.01	cnd	307	307	+ 19	336
Subventions aux clubs sportifs	11	2	2	33.02	cnd	174	174		174
Association de gestion du centre sportif de la Woluwe	11	2	2	33.03	cnd	118	118		118

Commentaires par allocation de base

Un arrêté de transfert a été réalisé il y a quelques mois entre la 12.02 et la 33.01.

A.B. 12.02 – Dépenses de promotion, publication

Crédit proposé : CND : 65.000 €

Le crédit est ramené à son initial 2007

A.B. 33.01 – Subventions aux associations

Crédit proposé : CND : 336.000 €

Le crédit est augmenté afin de répondre à une demande, non récurrente, à engager encore en 2007.

PROGRAMME 6 – ACTIVITÉS PARASCOLAIRES À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2008 initial
Prestation de tiers	11	6	1	12.01	cnd	2	2	2
Dépenses de promotion, diffusion, publication	11	6	1	12.02	cnd	45	45	45
Subvention aux associations	11	6	1	33.01	cnd	322	322	292
Frais de mission à l'étranger	11	6	2	12.01	cnd	0	0	0

Objectif du programme

Ce programme couvre les initiatives à caractère pédagogique telles que le soutien aux formations d'enseignants, les activités parascolaires, l'accès plus aisé des jeunes et des adultes au perfectionnement de leur formation, la promotion de l'enseignement francophone bruxellois, les publications pédagogiques et le soutien aux associations.

Commentaires par allocation de base*A.B.12.01 – Prestation de tiers*

Crédit proposé : 2.000 €

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de jetons de présence des Membres du Comité de rédaction de la Revue « l'Ecole et la Ville ».

A.B. 12.02 – Dépenses de promotion, diffusion, publication

Crédit proposé : 45.000 €

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à des marchés de services, de biens ou de fournitures en matière d'activités de type pédagogique en faveur du monde scolaire bruxellois francophone.

A.B.33.01 – Subvention aux associations

Crédit proposé : 292.000 €

Ce crédit permet, entre autre, d'assurer la continuité des politiques de subvention aux activités parascolaires pédagogiques (écoles de devoirs, initiatives de tutorat, initiatives d'amélioration de la qualité de l'enseignement et de développement de la citoyenneté dans les établissements scolaires de tous les réseaux).

Il assure également le financement de l'Institut Supérieur de Pédagogie de la Région de Bruxelles-Capitale (ISPB) (convention-cadre) et de la coordination des écoles de devoirs (CEDD) (contrat-programme).

DIVISION 21 – ADMINISTRATION

PROGRAMME 0 – SUBSISTANCE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Dépenses de toute nature relatives au déménagement	21	0	0	01.02	cnd		
Dépenses de toute nature relatives à l'accord non marchand	21	0	0	01.03	cnd	120	120
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	co ce	2822 2950	2762 2950
Accord non marchand (ACS)	21	0	0	01.05	cnd	500	500
Dépenses de toutes natures relatives à la réforme de la comptabilité	21	0	0	01.06	co ce	30 60	30 60
Rémunérations du personnel statutaire	21	0	0	11.03	cnd	11810	11840
Rémunérations du personnel contractuel	21	0	0	11.04	cnd	3420	2700
Frais liés au personnel	21	0	0	11.05	cnd	740	725
Charges et provisions de pensions pour les agents ex-CFC	21	0	0	11.08	cnd	571	1021
Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-Province	21	0	0	11.09	cnd	2750	2736
Primes de responsabilisation	21	0	0	11.10	cnd	6	6
Charges des pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	65	104
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	21	0	0	11.20	cnd	1128	1128
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	cnd	40	40
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0	0	12.01	cnd	50	50
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03	cnd	500	515
Frais de formation et d'information du personnel	21	0	0	12.04	cnd	112	112
Frais liés à l'informatisation de l'administration	21	0	0	12.05	cnd	640	785
Dépenses liées à la Réforme de la comptabilité de l'Etat	21	0	0	12.07	co ce	0 0	0 0
Missions du service interne de Prévention et de protection du travail (fonct.)	21	0	0	12.09	cnd	88	88
Frais de fonctionnement	21	0	0	12.11	cnd	1378	1378
Frais de location	21	0	0	12.12	cnd	0	0
Frais de location simple (leasing op.)	21	0	0	12.13	cnd	83	83
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	0	0	12.15	cnd	40	40
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides	21	0	0	12.16	cnd	40	10
Dotation au service social	21	0	0	33.01	cnd	656	656
Dotations au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd	755	755
Dépenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	100	100
Achat de matériel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100	100
Dépenses patrimoniales SIPP	21	0	0	74.03	cnd	30	30
Investissement Matériel roulant	21	0	0	74.10	cnd	0	0

Ce programme de subsistance est destiné à couvrir les frais de rémunérations et les charges de pension du personnel ainsi que le fonctionnement de l'administration. Outre de modiques modifications, entraînées par l'adaptation aux besoins réels de l'administration, l'ajustement appelle les observations suivantes :

Commentaires par allocation de base

A.B. 01.04 – Dépenses relatives à l'embauche compensatoire

Crédit proposé : 2.762.000 € (co)
 2.950.000 € (ce)

Le montant en engagement correspond à celui prévu par l'arrêté pour 2007; le montant en ordonnancement représente 90 % du montant en engagement.

A.B.11.03 – Rémunération du personnel statutaire

Crédit proposé : 11 840 000 €

Ce crédit est destiné à couvrir les rémunérations du personnel statutaire affecté aux matières financées par le budget décentral. Il peut être diminué, suite au report en 2008 de plusieurs recrutements.

A.B.11.04 – Rémunération du personnel contractuel

Crédit proposé : 2 700 000 €

Ce crédit peut être réduit, certains engagements de nouveaux agents ayant été postposés.

A.B.11.05 – Frais liés au personnel

Crédit proposé : 725 000 €

La légère diminution est due à l'augmentation modérée des abonnements SNCB.

A.B. 11.08 – Charges et provisions de pensions pour les agents de l'ex-CFC

Crédit proposé : 1.021.000 €

L'augmentation de ce crédit permettra l'alimentation du fonds de pension.

A.B. 11.09 – Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-Province de Brabant

Crédit proposé : 2 736 000 €

A.B. 11.11 – Charges et provisions de pensions des agents pensionnés de l'ex-FBFISPPH

Crédit proposé : 104 000 €

L'augmentation tient compte de la loi du 3 février 2003 apportant diverses modifications à la législation relative aux pensions du secteur public qui oblige la COCOF à verser une cotisation supplémentaire de pension pour les agents transférés à la COCOF pour leurs prestations – dans le secteur public – antérieures à leur arrivée à la COCOF. Les factures pour les années 2005 et 2006 sont arrivées tardivement.

A.B. 12.03 – Frais de gestion du personnel

Crédit proposé : 515.000 €

Crédit majoré afin de couvrir les frais liés au paiement d'un actuaire chargé d'étudier le contrat relatif à l'assurance pensions des agents provenant de la Commission française de la Culture.

A.B. 12.05 – Frais liés à l'informatisation de l'administration

Crédit proposé : 785.000 €

Ce crédit est augmenté afin de couvrir les frais de maintenance informatique de l'administration.

A.B. 12.16 Frais de fonctionnement de la cellule de contrôle des subsides

Crédit proposé : 10.000€

Le crédit est diminué à hauteur de ce qui sera utilisé en 2007.

DIVISION 22 – AIDE AUX PERSONNES

PROGRAMME 1 – ACTION SOCIALE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	transfert	2007 initial
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	22	1	0	12.01	cnd	37	37		18
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	41		13
Subv. à des organismes d'aide sociale, familiale, 3e âge	22	1	0	33.01	cnd caa	500	500	+ 50	550 1
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2502	2600		2600
Frais de raccordement, de placement et de location d'1 app. Téléphonique et frais d'1 système de télé-vigilance	22	1	0	33.04	cnd	115	115	– 50	55
Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale »	22	1	0	33.05	cnd	42	42		42
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	7804	8077		8077
Subventions aux services d'aide sociale aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	383	398		398
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	0	30		30
Subventions pour l'information en matière d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	135		135

Commentaires par allocation de base modifiée

Un arrêté de transfert a été réalisé il y a quelques mois entre le 33.01 et le 33.04.

A.B. 12.01 – Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.

Crédit proposé : CND : 18.000 €

adaptation des crédits aux besoins réels.

A.B. 12.02 – Promotion, publication, diffusion

crédit proposé : CND : 13.000 €

adaptation des crédits aux besoins réels.

A.B. 33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge

Crédit proposé : CAA 1.000 €

il s'agit de payer un solde de subventions dont le visa est tombé en annulation fin 2006.

A.B. 33.04 – Frais de raccordement, de placement et de location d'1 app. Téléphonique et frais d'1 système de télévigilance

Crédit proposé : CND : 55.000 €

adaptation des crédits aux besoins réels.

PROGRAMME 2

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	2007 initial	2007 ajusté
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	1050	1.033
Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale	22	2	0	12.02	99	79
Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	33.04	857	872
Subvention à l'ASBL « Centre bruxellois d'Action interculturelle »	22	2	0	33.05	145	145
Subvention au Centre Régional d'Appui	22	2	0	33.06	204	209
Subventions pour les contrats régionaux de cohésion sociale	22	2	0	33.07	1418	1.418
Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.08	5672	5.729
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	433	433
Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	43.05	439	459

Commentaires par allocation de base

A.B.00.01 – Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale

Adaptation aux besoins

A.B.12.02 – Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale

Adaptation aux besoins

A.B.33.04 – Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale

Crédit d'années antérieures de 15.000 € pour EVE et la CAL.

A.B.33.08 – Subventions pour les contrats communaux de cohésion sociale

Augmentation de 57.000€ via un crédit d'années antérieures nécessaire pour couvrir l'erreur de l'administration qui a versé à certaines associations deux fois des montants de 2006. Les montants versés en double ont été intégralement remboursés par les associations en question.

A.B.43.05 – Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale

Ajustement de 20.000€ via un crédit d'années antérieures pour clôturer le litige avec la commune de Schaerbeek.

Activité 3 – Service à gestion séparée : Service Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2005 initial	2006 initial	2007 initial	2007 ajusté
Amélioration des procédures du service à gestion séparée	22	3	3	12.01	cnd	174	117	117	147
Dotation au service à gestion séparée	22	3	3	41.03	cnd	91 877	99 870	101.510	103.142

Commentaire par allocation de base*A.B. 22.33.12.01 – Amélioration des procédures du service à gestion séparée*

Crédit proposé : 147.000 €

Ce crédit est augmenté pour permettre la maintenance préservative et évolutive de l'application Hygie

A.B. 8.02.05 – Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs des ETA

Montant proposé : 22.253 000€

Ce crédit permet de couvrir les avances de base trimestrielles augmentées de montants de régularisations sur exercices antérieurs. Il permet également le versement de soldes ainsi que, plus particulièrement, les soldes de révision globale couvrant la période de 2001 à 2005.

A.B. 8.02.08 – Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement

Montant proposé : 75 571 000 €

Ce montant permet de couvrir les avances mensuelles des centres de jour, d'hébergement et des centres de jour pour enfants scolarisés. Il permettra également de verser un montant de soldes pour la période 2001-2005.

PROGRAMME 4 – FAMILLE

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit initial	2006 initial	2007	transfert ajusté	2007
Subventions aux services d'aide à domicile	22	4	0	33.12	cnd	22708	23710		23418
Subventions aux centres de planning familial	22	4	0	33.13	cnd	5145	5697		5697
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	22	4	0	33.14	cnd	79	79		79
Subventions aux Centres de formation d'aides familiales	22	4	0	33.15	cnd	296	301	– 42	259
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16	cnd	239	239		239
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge	22	4	0	33.17	cnd	251	251	+ 42	293

Commentaires par allocation de base modifiée

Un arrêté de transfert a été réalisé il y a quelques mois entre la 33.15 et la 33.17.

A.B.33.12 – Subventions aux services d'aide à domicile

Crédit proposé : CND 23.418.000 €

Nouvelle estimation des crédits nécessaires afin de pouvoir payer les avances 2007 et les soldes 2007 en 2008.

PROGRAMME 5 – INFRASTRUCTURES SOCIALES

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit initial	2006 initial	2007	2007 ajusté
Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'infrastructures sociales	22	5	0	12.01	cnd	2	2	2
Dotations au SGS Bâtiments – Action sociale	22	5	0	61.37	cnd	1648	1668	1568
Subv. aux communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	13	13	0

Commentaires par allocation de base modifiée

AB 61.37 – Dotation au SGS Bâtiments – Action sociale

Crédit proposé : 1568.000 (cnd)

Nouvelles estimations des besoins nécessaires au SGS afin de couvrir les dépenses payables en 2007.

La répartition de la dotation au sein du SGS :

- Infrastructures sociales (secteur privé) AB 6.22.50.01
828.000 € (co)
635.000 € (ce)
- Infrastructures sociales (secteur public) AB 6.22.50.04
740.000 € (co)
1.365.000 € (ce)

DIVISION 23 – SANTE

PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE

(en milliers d'EUR)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	2007 initial	2007 ajusté
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration.	23	1	0	12.01	cnd	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0	12.02	cnd	69	69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la santé	23	1	0	33.01	cnd	59	59
Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale	23	1	0	33.06	cnd	84	84
Subvention à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bxl-Capitale	23	1	0	33.11	cnd	89	89
Subventions pour des initiatives en matière de santé	23	1	0	33.13	cnd	990	1020
Subventions pour des initiatives en matière de promotion à la Santé	23	1	0	33.14	cnd	105	105
Coopérations avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées	23	1	0	41.01	cnd	22	22

PROGRAMME 2 – SERVICES AMBULATOIRES

(en milliers d'EUR)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Crédits	2007 initial	2007 ajusté
Subventions aux services de santé mentale	23	2	0	33.04	cnd	12410	12.310
Subventions aux centres d'accueil téléphonique	23	2	0	33.05	cnd	783	738
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	50	50
Subventions aux centres de soins de jour	23	2	0	33.08	cnd	28	28
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	964	866
Subventions aux centres de coordination	23	2	0	33.10	cnd	1328	1260
Subventions aux associations de santé intégrée	23	2	0	33.15	cnd	2292	2256
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	3745	3620
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires	23	2	0	33.17	cnd	157	157
Subventions aux réseaux et partenariats en santé	23	2	0	33.18	cnd	550	550
Subventions pour l'informatisation des services agréés en santé	23	2	0	53.01	cnd	0	0

Commentaires par allocation de base

A.B.33.04 – Subventions aux services de santé mentale

Crédit proposé : 12.310.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2007 compte tenu de l'indexation.

A.B.33.05 – Subventions aux centres d'accueil téléphonique

Crédit proposé : 738.000€

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2007 compte tenu de l'indexation.

A.B.33.09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs

Crédit proposé : 866.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2007 compte tenu de l'indexation.

Deux services de soins palliatifs ont cette année obtenu un passage de catégorie mais celui-ci n'a pas été réel sur l'ensemble de l'année.

A.B. 33.10 – Subventions aux centres de coordination de soins et services à domicile

Crédit proposé : 1.260.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2007 compte tenu de l'indexation .

A.B.33.15 – Subventions aux associations de santé intégrée

Crédit proposé : 2.256.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2007 compte tenu de l'indexation . En effet seule 1 nouvelle maison médicale a été agréée en cours d'année

A.B. 33.16 – Subventions aux services actifs en matière de toxicomanie

Crédit proposé : 3.620.000 €

Adaptation du montant aux dépenses déjà exposées et restant à prévoir en 2007 compte tenu de l'indexation.

DIVISION 24 – TOURISME

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 Initial	Transf.	1 ^{er} ajust.	2007 Ajusté
Mise en œuvre du plan tourisme 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	300	– 300		0
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'Adm. et des personnes étrangères à l'adm.	24	0	0	12.01	cnd	65	51		116
Promotion, publication diffusion	24	0	0	12.02	cnd	70	24		94
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	co ce	36 68	11	– 4	32 79
Subventions aux associations actives en matière de tourisme	24	0	0	33.02	cnd caa	1370	335		1705
Subv. de fonctionnement à l'OPT	24	0	0	43.01	cnd	4386	– 590		3.796
Subvention à l'OPT pour missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	43.02	cnd	0	480		480
Subv. d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	52.03	co ce	450 0			450 0
Subv. d'équipement touristique (privé)	24	0	0	52.04	co ce	0 0			0 0
Primes à la création et la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	20		– 7	17
Dotation au SGS Bâtiment	24	0	0	61.35	cnd	183		– 36	147
Subv. d'équipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	co ce	10 10			10 10
Investissement indications touristiques	24	0	0	70.01	co ce	34 58	– 11	–7	27 47

Commentaires par allocation de base

A.B.12.01 – Prestations de tiers

Crédit proposé : 116.000 €

Le montant de l'AB est augmenté de 51.000€ par transfert depuis l'AB 01.01 afin de mettre en œuvre en 2007 le suivi de certaines recommandations des Assises du tourisme (ambassadeurs, baromètre touristique des bruxellois).

A.B.33.02 – Subventions aux associations actives en matière de tourisme

Crédit proposé : 1.705.000 €

Le montant de l'AB est augmenté de 335.000€ par transfert depuis notamment l'AB 01.01 afin de rencontrer des demandes de financement de projets supplémentaires des acteurs touristiques bruxellois et de mettre en œuvre les recommandations des assises du tourisme. Ces projets ont trait notamment à la prise en compte des PMR dans la politique touristique, le financement de BD 2009 et le soutien aux musées bruxellois via un projet NTIC.

A.B. 43.02 – Subvention à l'OPT pour missions spécifiquement bruxelloises

Crédit proposé : 480.000 €

Le montant de l'AB est augmenté de 480.000€ par transfert depuis l'AB 01.01 suite au vote du budget par le C.A. de l'OPT. Les 480.000€ sont notamment consacrés au financement de Brussels 151, de la brochure « Escapades Bruxelles » et à un premier partenariat « tourisme durable » avec Voyages sncf.com.

A.B. 53.01 – Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes

Crédit proposé : 17.000 €

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiment

Crédit proposé : 147.000 €

A.B. 70.01 – Investissements indications touristiques

Crédit proposé : 47.000 €

DIVISION 25 – TRANSPORTS SCOLAIRES

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Rémunération du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	1.950	1.950
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	6.218	6.288
Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	25	0	0	12.11	cnd	177	187
Frais de location de bus	25	0	0	12.13	cnd	100	60

Commentaires par allocation de base*A.B. 12.03 – Frais de transport*

Base légale : Loi du 15 juillet 1983 portant création du service national de transport scolaire; A.R. du 7 février 1974 déterminant les modalités de prise en charge par l'Etat des frais de déplacement des élèves de l'enseignement spécial; Arrêté du 10 octobre 1984 fixant le cahier des charges en matière de transport des élèves fréquentant des établissements d'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

Crédit proposé : 6.288.000 €

Cette augmentation de crédit est justifiée par la création de 5 nouveaux circuits au mois de septembre 2007. Celle-ci est compensée par un transfert venant de l'AB 25.00.12.13 de 30.000 € et par un transfert de 40.000 € provenant de la division 26 programme 2 – 26.20.33.01.

A.B. 12.11 – Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires

Base légale : Art. 24 de l'A.R. du 15 mars 1968 portant règlement général sur les conditions techniques (contrôle technique); A.R. Du 20 septembre 1991 relatif à la sélection médicale des conducteurs; Circulaire ministérielle du 29 août 1979 fixant les conditions d'utilisation des véhicules de l'Etat pendant l'année scolaire.

Crédit proposé : 187.000 €

Cette augmentation du crédit est justifiée par des frais supplémentaires liés au bus. Celle-ci est compensée par un transfert de 10.000€ provenant de l'AB 25.00.12.13.

A.B. 25.00.12.13 – Frais de location de bus

Crédit proposé : 60.000 €

Ce montant permet la location de bus, sans chauffeur, pour remplacer les véhicules défectueux hérités de la Communauté française. Ce montant est estimé pour le remplacement de cinq bus.

En 2007, ce crédit a été diminué de 40.000€ et ce, en raison du remplacement de deux bus au lieu de cinq.

DIVISION 26 – FORMATION PROFESSIONNELLE

PROGRAMME 1 – SUPPORT DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Activité 0

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	500	500
Prestations de tiers, frais de mission (déplacements, séjours, ...) des membres de l'adm. et des personnes étrangères à l'adm.	26	1	0	12.01	cnd	6	6
Promotion, publication, diffusion	26	1	0	12.02	cnd	25	25
Interv. dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du FSE et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	co ce	44 0	0 0
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et la cellule FSE à des actions d'insertion socio-professionnelle	26	1	0	33.01	cnd	96	96
Décret ISP : OISP agréés- financement de l'équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	4.794	4.794
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et d'apiculture	26	1	0	33.03	cnd	18	18
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale	26	1	0	33.04	cnd	4	4
Subv. d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-prof.	26	1	0	33.06	cnd	32	32
Subventions à la FEBISP	26	1	0	33.07	cnd	64	64
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés	26	1	0	33.08	cnd caa	189	185 4
Financement de l'embauche compensatoire dans l'ISP	26	1	0	33.09	cnd	792	782
Financement de la gestion de l'embauche compensatoire dans l'ISP	26	1	0	33.10	cnd	25	35
Financement de la délégation syndicale intercentres du secteur de l'ISP	26	1	0	33.11	cnd	24	24
Contribution au financement du Bureau permanent de l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	64
Contribution de la CCF au financement de l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	126	126
Préfinancement « Fonds social européen » des OISP agréées	26	1	0	85.50	cnd	0	0

Commentaires par allocation de base

A.B. 12.03 – Intervention dans la mise en œuvre et l'évaluation des programmes européens des objectifs 3 et 4 du FSE et des initiatives communautaires

Crédit proposé : 0 € (co)
 0 € (ce)

Cette allocation de base est destinée aux dépenses pluriannuelles liées à la contribution de la Commission communautaire française au co-financement des évaluations prévues dans le cadre du Fonds Social Européen. Il est prévu, en 2007, 0 euro en

crédits d'engagement et 0 euro en crédits d'ordonnancement. Ce crédit sera ordonnancé en fonction des décisions d'attribution des marchés publics relatifs aux évaluations thématiques des projets européens Objectif 3 et initiatives communautaires en 2008 et 2009.

A.B. 33.08 – Subventions pour financer la formation continuée du personnel des organismes agréés

Crédit proposé : 185.000 € (cnd)
4 € (caa)

Cette allocation de base a été créée en 2002 dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord du non-marchand pour alimenter le fonds de formation continuée des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle. Les moyens consacrés sont liés à la masse salariale des travailleurs du secteur (1 % de la masse salariale). Ce crédit permet de financer pour un montant de 3.781,75 € de formations certifiantes pour l'année scolaire 2003-2004. Les pièces justificatives de ces formations ont été transmises hors délai suite à une informatisation des données de l'a.s.b.l. « Fonds de formation continuée des travailleurs de l'insertion socioprofessionnelle ».

Ce crédit d'année antérieure est compensé par la diminution à hauteur de 4.000€ de l'AB 26.10.33.08 du budget 2007.

A.B. 33.09 – Financement de l'embauche compensatoire dans l'ISP

Crédit proposé : 782.000 €

Cette allocation de base a été créée en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord non-marchand pour financer les heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté aux tâches d'insertion socioprofessionnelle. Un transfert de 10.000 € a été affecté sur l'AB 33.10 pour assurer le coût des frais de gestion de l'embauche compensatoire.

A.B. 33.10 – Financement de frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans l'ISP

Crédit proposé : 35.000 €

Cette allocation de base a été créée en 2006 dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord non-marchand pour financer les frais de l'a.s.b.l. « Réduire et Compenser » pour la gestion de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Un crédit supplémentaire de 10.000 a été affecté pour assurer le coût des frais de gestion de l'embauche compensatoire.

PROGRAMME 2 – CLASSES MOYENNES

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Rémunération du personnel du service à gestion séparée « Service Formation PME »	26	2	0	11.01	cnd	1.640	1.640
Dépenses de toute nature en faveur de la formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	12.01	cnd	0	0
Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes	26	2	0	33.01	cnd	191	151
Subside de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	26	2	0	41.03	cnd	49	49
Dotation au service à gestion séparée «Service Formation PME »	26	2	0	41.31	cnd	7.555	7.555
Préfinancement « fonds social européen » de EFPME	26	2	0	85.50	cnd	188	188

Commentaires par allocation de base*AB 33.01 – Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes*

Crédit proposé : 151.000 €

Ce crédit couvre des subventions pour des actions pilote en vue de soutenir l'esprit d'entreprise et des programmes de formation continuée destinées aux indépendants. Un transfert de 40.000€ a été affecté à la division 25 sur l'AB 25.00.12.03 liée aux frais de transport pour compenser la création de 5 nouveaux circuits.

DIVISION 27 – DETTES

Activité 1 – Bâtiments scolaires

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Frais de fonctionnement	27	0	1	12.11	cnd	119	119
Dotation à la SPABSB	27	0	1	43.03	cnd	3254	6508

Commentaires par allocation de base

A.B.43.03 – Dotation à la SPABSB

Crédit proposé : 3.254.000€

Le montant 2008 de la dotation à la spabsb est anticipée et inscrit au budget ajusté 2007.

Activité 6 – Infrastructures sociales

(en milliers d'euros)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Subventions aux pouvoirs locaux – Intérêts	27	0	6	43.23	cnd	29	33
Subventions aux pouvoirs locaux – amortissements	27	0	6	63.22	cnd	69	69

Commentaires par allocation de base

A.B.43.23 – Subventions aux pouvoirs locaux – Intérêts

Crédit proposé : 33.000 €

DIVISION 28 – EQUIPEMENTS SPORTIFS*Activité 0*

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2006 initial	2007 initial	2007 ajusté
Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/77)	28	0	0	52.02	co ce	237 237	153 153	134 134
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.31	co ce	0 0		
Dotation au SGS Bâtiments	28	0	0	61.35	cnd	45	45	45

Commentaires par allocation de base modifiée

A.B. 52.02 – Investissement en matière d'infrastructures sportives privées (A.R. 01/04/77)

Compensation de l'augmentation de l'AB 11.22.12.02 en fonction des besoins réels sur cette allocation de base en 2007.

DIVISION 29 – DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA PROVINCE DE BRABANT

Activité 2 – Complexe sportif

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Rémunération du personnel	29	0	2	11.01	cnd	960	960
Dépenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	295	315
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	2	61.35	cnd	624	835
Complexe sportif à Anderlecht – achat de matériel	29	0	2	74.02	cnd	13	25

Commentaires par allocation de base

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé: 835.000 €

La majoration des crédits est destinée à la rénovation de la toiture et de la façade latérale de la piscine.

A.B. 74.02 – Achat de biens meubles durables

Crédit proposé: 25.000 €

L'augmentation de ce crédit permet l'achat d'un robot aspirateur pour le nettoyage quotidien du fond de la piscine en vue d'améliorer la qualité de l'eau.

Activité 3 – Enseignement

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Rémunérations du personnel hors Haute Ecole	29	0	3	11.01	cnd	13.360	12.965
Rémunérations du personnel de la Haute Ecole	29	0	3	11.02	cnd	2.080	2.080
Rémunérations des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires	29	0	3	11.04	cnd	26	26
Frais liés au personnel	29	0	3	11.05	cnd	420	420
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issus de l'ex-Province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd	70	70
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à l'égard de son personnel	29	0	3	11.21	cnd	10	10
Frais relatifs aux missions internationales	29	0	3	12.00	cnd	10	10
Dépenses de subsides européen finançant des activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	co ce	113 0	113 0
Dépenses de fonctionnement des activités parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	12	12
Dépenses de fonctionnement des écoles de la CCF, hors Haute Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.074	6.190
Frais de gestion du personnel	29	0	3	12.12	cnd	181	65
Subv. de fonctionnement à la Haute école Lucia de Brouckère	29	0	3	43.05	cnd	548	548
Dotation au SGS Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.665	4.454
Achat de biens meubles durables pour les établissements de la CCF hors Haute Ecole	29	0	3	74.01	cnd	816	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute Ecole	29	0	3	74.02	cnd	201	201
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires	29	0	3	74.03	cnd	10	10

Commentaires par allocation de base*A.B.11.01 – Rémunération du personnel hors Haute-Ecole*

Crédit proposé : 12.965.000 €

L'adaptation de ce crédit tient compte des dépenses prévisibles de traitements, de cotisations patronales, des anciennetés pécuniaires, de pécules de vacances et de primes de fin d'année.

A.B. 61.35 – Dotation au SGS Bâtiments

Crédit proposé: 4.454.000 €

La non utilisation des crédits prévus est essentiellement liée aux délais d'adjudication et de mise en exécution de plusieurs dossiers importants dont le bâtiment 15*bis*, la toiture de l'Institut Redouté et différentes toitures au CERIA. Une partie des crédits d'ordonnancement pourra être revue à la baisse compte tenu d'adjudications moins onéreuses telles que par exemple les terrains d'application du site Bon Air ou divers travaux réalisés à l'Institut Herlin.

DIVISION 30 – RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE

Activité 0 – Relations internationales

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des Relations internationales	30	0	0	01.01	cnd	146	146
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0	01.02	cnd	35	35
Frais de missions et de réceptions des Membres du Collège et des Membres de cabinets	30	0	0	12.00	cnd	25	25
Prestations de tiers, missions, frais d'études, colloques	30	0	0	12.01	cnd	20	20
Subventions aux associations	30	0	0	33.01	cnd	55	55
Transfert au CGRI	30	0	0	45.01	cnd	232	232
Remboursement de subsides fédéraux	30	0	0	45.40	cnd	0	23

Commentaires par allocation de base

A.B. 45.40 – Remboursement de subsides fédéraux

Crédit proposé : 23.000 €

Ce crédit servira au remboursement de subsides fédéraux. En ce qui concerne le programme d'action 2006 « Annoncer la Couleur », le retard pris par le fédéral dans le processus de conclusion de la nouvelle convention (2006-2012) a entraîné également le retard de l'engagement, à durée indéterminée, de la promotrice bruxelloise (temps plein – niveau 2+) désignée à la COCOF et dès lors la réalisation de l'ensemble des activités prévues. Par conséquent, sur le subside 2006 de 82.000 € versé à la COCOF, un montant de 22.394 € n'a pas pu être justifié.

Activité 1 – Politique générale

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Dépenses de prom., diff., publication	30	0	1	12.01	cnd	108	45
Subventions de politique générale	30	0	1	33.01	cnd	251	313
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des Droits de l'Enfant	30	0	1	41.01	cnd	2	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060	1.060

Commentaires par allocation de base

A.B. 12.01 – Dépenses de promotion, diffusion, publication

Crédit proposé : 45.000 €

Adaptation aux besoins prévisibles

A.B. 33.01 – Subventions de politique générale

Crédit proposé : 301.000 €

Adaptation aux besoins prévisibles, compte tenu de l'Année de la Mode.

A.B. 41.01 – Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des Droits de l'Enfant

Crédit proposé : 3.000 €

Adaptation aux besoins prévisibles.

Activité 2 – Infrastructures CIVA

(en milliers d'EUR)	Div.	Prog.	Act.	A.B.	Crédit	2007 initial	2007 ajusté
Dotation au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	50	33

A.B. 61.35 – Dotation au Service à Gestion Séparée Bâtiments

Crédit proposé : 33.000€

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement du SGS Bâtiments. Les dossiers en cours d'exécution permettent la réduction des moyens de paiement nécessaires en 2007.